



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 34284

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la mastérisation de la formation des enseignants. L'intégration des IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres) à l'université, amorcée en 2005, représente une avancée en termes de mobilité géographique (Union européenne) des enseignants, reconnaissance de leur niveau de formation à bac + 5, revalorisation des débuts de carrière et d'accès à des études doctorales. Cependant, le refus de la part du ministère de l'enseignement supérieur des demandes d'habilitation des masters portées par les IUFM, est considéré comme une menace par les directions des IUFM. Ces dernières dénoncent la perte prochaine du savoir-faire des IUFM en ingénierie de la formation des maîtres, force et spécificité dont ils se réclament. Elles rappellent, par ailleurs, que les 31 IUFM, structurés en 105 sites, participent à la création d'un vivier d'enseignants ainsi qu'au développement économique de petites villes et favorisent le dynamisme des écoles. Elles craignent une probable diminution de la qualité des enseignements comme corrélat de celle de la formation des enseignants eux-mêmes. Il entend connaître les positions du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche quant à cette possible mesure.

Texte de la réponse

Lors du conseil des ministres du 2 juillet 2008, le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ont présenté une communication relative à la réforme du recrutement et de la formation des enseignants des premier et second degrés. À compter de la session 2010, les enseignants devront justifier de l'obtention d'un diplôme de master pour pouvoir être recrutés à titre définitif à l'issue des nouveaux concours de recrutement. Tout étudiant inscrit en deuxième année de master ou ayant déjà validé celui-ci pourra donc se présenter aux nouveaux concours de recrutement. Pour préparer les étudiants à leur futur métier, les universités proposeront des parcours de master adaptés avant la fin de l'année. En tant que composantes des universités, les IUFM participeront aux parcours de master qui seront mis en place. C'est bien fortes des acquis des IUFM en matière de formation professionnelle des enseignants que les universités pourront construire des parcours de masters pertinents et innovants, qui répondent non seulement aux attentes des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, mais également à celles de l'État qui emploiera les lauréats des concours.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34284

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9461

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10480